



**Étiquetage des langues et construction des représentations : le français mis
en relief par une didactique contextualisée, le cas du Japon**

Fumiya Ishikawa

Université Rikkyo & Paris III [IDAP-DILTEC]

Résumé

Sous l'emprise des politiques éducatives, les images attribuées à l'enseignement du FLE au Japon n'ont cessé de changer depuis son introduction dans le pays vers la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Envisagé tout d'abord comme « outil » exploitable pour la modernisation du pays au moment de réouverture du pays, puis comme médiateur de l'idéologie pernicieuse de Rousseau dans les années 1880, le français connaît de nos jours un nouveau changement dans son statut au sein du système éducatif japonais. Dans les vagues de mondialisation déployées dès les années 1990 où fut mise en place la déréglementation du système d'enseignement supérieur, relayée par la réforme néolibérale, le français a cessé d'être étiqueté comme « deuxième langue étrangère », ce qui n'a pour autant pas donné lieu à l'abolition totale de la hiérarchie parmi les langues à enseigner/apprendre et tout particulièrement entre le français et l'anglais, « langue internationale » nécessitée par le monde mondialisé. Tributaires de l'idéologie de la politique éducative, les images du français laissent une marge à

approfondir des points de vue de la « mémoire collective » ainsi que de la « pratique ».

Mots-clés : étiquetage, français, mondialisation, représentations, système éducatif japonais

Abstract

Under the influence of the educational politics, images given to the Teaching French as a Foreign Language in Japan continue to change since its introduction into the country towards the end of the 19th century until nowadays. Considered at first as a useful “tool” for modernizing the country at the time of the reopening of Japan, then as a mediator of the pernicious ideology of Rousseau in 1880s, French actually experiences a new change in its status in the Japanese educational system. In the waves of globalization deployed since 1990s during which the system of higher education was deregulated, and then relayed by the neoliberal reform, French ceased to be labelled as a “second foreign language”, which did not cause the total abolition of the hierarchy among languages to teach/learn and especially between French and English, “international language” necessary to the globalized world. Tributaries of educational politics ideology, the images of French leave a margin to investigate from a viewpoint of the “collective memory” as well as “practice”.

Key-words: educational system, French, globalization, labelling, representations

0. Introduction

Une langue appelée « maternelle » peut être renommée « seconde » ou « étrangère » eu égard aux utilisateurs pour qui elle n'est pas apprise dès la

naissance ni au cours de l'enfance, mais tardivement en classe de langue ou, dans le cas de l'immigration, au quotidien dans le pays d'accueil. Elle peut être envisagée comme un objet d'apprentissage ayant des objectifs spécifiques par ceux qui l'apprennent de façon « artificielle », poussés par des besoins professionnels ou scolaires. De telles étiquettes attachées à une langue sont souvent des inventions fabriquées et insérées dans des documents officiels par l'autorité gouvernementale ne tentant pas primordialement de mettre en œuvre cette langue à des fins pratiques, mais avant tout d'en parler dans un but institutionnel, voire politique.

Intéressée entre autres par le français enseigné au Japon, pays qui se distingue par son contexte à part et qualifié à la fois d'extra-européen et d'« hétéroglotte » (Porquier & Py, 2004) à l'extrême, la présente contribution s'interrogera sur les modalités d'étiquetage de cette langue exploitées par les autorités gouvernementale et éducative. Ceci a comme but de mettre en évidence quels sont les aspects du français mis en relief par les mesures éducatives et comment les représentations de cette langue ainsi construites se transforment au fil du temps. Nous tenterons dans un premier temps de montrer comment le français est baptisé et rebaptisé depuis la réouverture du pays vers la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale par les autorités administrative et éducative (en 1). Puis, notre réflexion envisagera les retentissements de quelques-unes des principales mesures éducatives mises en place à l'après-guerre et dont la visée est d'abord de démocratiser, puis de mondialiser l'éducation nationale, sur le système d'enseignement du français à l'université, laquelle est l'établissement le plus important en nombre d'apprenants de cette langue (en 2).

Dans cette perspective, nous analyserons du point de vue de l'étiquetage les documents officiels, tout particulièrement des correspondances importantes tenues entre des personnes d'autorité gouvernementale ou académique au sujet de l'enseignement du français à l'université à l'aube de la réouverture du pays. La réflexion aura pour objet aussi quelques-uns des rapports publiés plus récemment par les comités consultatifs du Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (*Monbu-kagaku-shô*, désormais MEXT) du gouvernement japonais à l'égard des mesures éducatives de l'enseignement des langues à l'université.

1. À la genèse des images du français langue étrangère

1.1. La construction du « noyau » primaire des représentations

On peut d'emblée dire que pour une société quelle qu'elle soit, le premier accès à un objet inconnu équivaut au premier pas vers la construction de son image primaire ou, dans la terminologie de la psychologie sociale, vers celle du « noyau » (Guimelli, 1994 ; Py, 2000) autour duquel se cristallisent les représentations de cet objet.

Comme l'anglais et l'allemand, le français fut importé pour la première fois au Japon juste avant l'aube de l'ère Meiji (1868-1912), à l'issue de la réouverture des ports du pays en 1854, fermés jusqu'à lors par le shogunat des Tokugawa pendant plus de 260 ans¹. Sous la protection des deux derniers shoguns d'Edo bénéficiant

¹ L'espagnol et le portugais étaient valorisés à des fins commerciales pendant l'époque du commerce *Nanban* (ou « époque du commerce avec les Barbares du Sud ») (1543-1650). Puis, le shogunat des Tokugawa (1603-1867) ferma les ports aux navires espagnols en 1624. L'année suivante, l'accès au Japon fut interdit pour les Portugais. Cela fut pour la raison pour laquelle l'Espagne de même que le Portugal propageraient dans l'Archipel le christianisme que le shogunat prenait

de l'aide du gouvernement français, cette langue commença désormais à être enseignée dans le but de moderniser sur le modèle de la France l'institution de l'armée et de former les militaires capables de réprimer l'insurrection en voie de se radicaliser contre le shogounat. Après la chute survenue, contre son gré, du dernier shogun Yoshinobu en 1868, relayée aussitôt par l'établissement du gouvernement de Meiji, les hommes politiques se mirent d'accord pour dire que cette langue, de même que l'anglais et l'allemand, pourraient servir d'« outils » primordiaux permettant de connaître la civilisation des grandes puissances occidentales, de centraliser sur le modèle de ces dernières le pouvoir politique autour de l'Empereur et de construire ainsi un État moderne, à la fois riche en ressources (*fukoku*) et fort militairement (*kyohei*), et qui puisse leur rivaliser.

C'est dans de telles circonstances d'accélération de la modernisation que l'enseignement des langues étrangères a été institutionnalisé par le système législatif : la Loi relative à la mise en place du système d'enseignement (*Gakusei*) fut promulguée en 1872, avant la publication du Décret d'éducation (*Kyōikurei*) en 1879, lequel fut revu l'année suivante pour mettre plus en avant le contrôle national des institutions scolaires. Dans le système d'éducation ainsi mis en place, le français, au même titre que l'anglais et l'allemand, fut compté parmi les matières scolaires tant au niveau secondaire qu'au supérieur².

pour détonateur de révoltes et coloniseraient ainsi tout le pays. Dès lors, les portes japonaises n'étaient ouvertes qu'à la Chine et au Pays-Bas, mais ce sur les plans commercial et communicationnel. Par ailleurs, le shogounat maintenait une relation communicationnelle avec la Corée ainsi qu'avec le Royaume de Ryūkyū (actuellement, la préfecture d'Okinawa).

² Dans l'ancien régime, l'enseignement secondaire était constitué par le collège, alors que le lycée appartenait, de même que l'université impériale, à celui du niveau supérieur.

Pour ce qui est tout particulièrement du français, le code civil fut rédigé sous la direction d'un juriste français, Boissonade, ce qui témoigne d'une influence importante exercée par le français dans le milieu législatif japonais de l'époque.

L'image attribuée au français à la fin de l'époque d'Edo et au début de l'ère Meiji était ainsi positive au regard à la fois de la construction d'un pays impérial centralisé et de la modernisation du régime politique. De plus, l'apprentissage de cette langue était l'apanage de l'élite, tandis qu'à l'époque seule était obligatoire l'école primaire où on n'enseignait pas de langues étrangères. De même que l'anglais et l'allemand, le français était donc une langue réservée aux hauts fonctionnaires.

1.2. Le français en tant que médiateur de l'idéologie « pernicieuse » de Rousseau dans les années 1880

Quelques années après cet aménagement législatif du système éducatif, une bifurcation a été opérée dans le cadre éducatif entre le français d'une part et l'anglais et l'allemand d'autre part : dépouillé progressivement d'importance en tant que matière scolaire, le français a connu une diminution non négligeable du nombre d'apprenants, à la différence des deux autres langues étrangères, dont l'une, l'anglais, était appréhendée par le système éducatif comme la langue étrangère primordiale et l'autre, l'allemand, se voyait attribuer de l'importance en tant que matière scolaire indispensable dans le système éducatif.

Cette bifurcation s'est manifestée de façon plus visible à travers la critique que Hiroyuki Katô, le président (*sôri*) de l'Université de Tôkyô, a porté sur le français enseigné alors à cette université, en s'affrontant à la Crise politique de 1881 (*Meiji jûyo-nen-no seihen*) : par crainte de la montée du Mouvement pour la liberté et les

droits du peuple (*Jiyû-minken-undô*), les adeptes de la monarchie constitutionnelle ont renvoyé du gouvernement leurs collègues partisans du régime parlementaire. En s'alignant sur cette contre-attaque rétrograde, Katô projeta de proscrire l'enseignement du français à l'université, ce que l'on observe dans la lettre suivante qu'il adressa au Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture (*Monbu-shô*) :

Les étudiants en sciences naturelles ou en lettres peuvent jusqu'à maintenant choisir à leur gré une langue à apprendre pour deux ans entre l'allemand ou le français. Vu les circonstances actuelles dans lesquelles aucun autre pays n'atteint la suprématie des sciences des lettres et des sciences naturelles telle qu'on la constate en Allemagne et que les étudiants spécialisés dans un domaine de la faculté des sciences naturelles ou de celle des lettres³ doivent chacun se documenter en allemand, apprendre la langue allemande leur apportera plus de profit que le français [...]. (Comité d'édition de l'histoire centenaire de l'Université de Tôkyô, 1984 : 480)⁴

Par ailleurs, Katô (1882) critiqua Rousseau en considérant sa pensée selon laquelle l'être humain naît libre et égal, comme étant « visionnaire » (*ibid.* : 14),

³ L'Université de Tôkyô était alors constituée des facultés spécialisées en sciences, en lettres, en droit et en médecine. Dans la faculté de médecine, on accordait une telle importance à l'allemand que la plupart des cours étaient donnés dans cette langue (Comité d'édition de l'histoire centenaire de l'Université de Tôkyô, 1984 : 528-519).

⁴ Dans cette lettre, Katô écrit aussi que dans les facultés des lettres et des sciences, le cours de français est destiné à des « étudiants ayant de la marge » (*ibid.* : 480). C'est dans cette direction que l'Université de Tôkyô a effectué la réforme du curriculum en 1881 : dans les facultés des sciences et des lettres, le français est devenu une matière facultative à la différence de l'anglais et de l'allemand qui étaient l'un comme l'autre obligatoires depuis la création de l'université, alors que la faculté de droit lui a conservé le statut de deuxième langue étrangère compte tenu de l'importance qu'elle avait dans le domaine du droit civil (*ibid.*).

ce qui illustre, en concordance avec ladite lettre de Katô, le fait que le français a commencé à être considéré dès le début des années 1880 comme étant idéologiquement marqué : il serait susceptible de rendre la pensée du peuple déloyale envers la maxime patrimoniale à respecter – c'est-à-dire : l'allégeance pieuse (*chûkô*) et l'obéissance absolue (*kyôjun*) – et d'empêcher de ce fait la construction d'un État moderne centralisé (Izumi, 1981).

Ainsi l'image du français devint-elle négative à l'aube des années 1880 pour des raisons idéologique et politique : le français serait une langue désavantageuse à la construction d'un pays moderne impérial à la différence des autres langues étrangères dont le côté utilitariste était apprécié par l'État et par les savants de l'époque.

2. De la démocratisation de l'éducation vers la mondialisation : l'étiquette du français mise en jeu dans le mouvement politique

2.1. L'égalité « formelle » statutaire entre les langues étrangères établie dans l'enseignement supérieur démocratisé, puis mise en question dans l'éducation supérieure mondialisée

Langue déconseillée dans le cadre universitaire depuis les années 1880, le français a connu des tournants importants à l'égard de son statut institutionnel, sous l'effet d'abord de la démocratisation de l'éducation nationale, y compris celle supérieure, mise en place après la Seconde Guerre mondiale – pendant laquelle il était interdit comme les autres langues étrangères –, puis de la déréglementation de cette dernière inaugurée au début des années 1990.

On souligne tout d'abord qu'en 1956 fut promulguée la Norme d'établissement des universités (*Daigaku-setchi-kijyun*), selon laquelle le français, en tant que

matière scolaire, a le même statut que l'anglais et l'allemand dans la législation nationale relative à l'éducation. Versé dans la catégorie de « matières de langues étrangères » (*gaikokugo-kamoku*), il est enseigné en tant que composante du cursus des deux premières années : « cursus d'études des arts libéraux » (*kyôyô-katei*)⁵, durant lesquelles les étudiants doivent choisir au minimum une langue étrangère et en obtenir plus de huit unités de valeur (article 32 de la Norme de 1956).

Notons cependant que cette égalité statutaire entre les langues étrangères au sein de l'université ne reste que « formelle » : selon le *Rapport de l'investigation sur les conditions de l'éducation générale, le cursus des arts libéraux, l'enseignement des langues étrangères et des matières d'hygiène et de gymnastique* publié en 1972⁶, 54 sur 70 universités d'État enquêtées, soit 77,1 %⁷ dispensaient alors des cours de français en tant que matière pouvant être comptée parmi celles qui sont nécessaires pour l'obtention d'un diplôme de fin d'études, alors que l'enseignement de l'anglais ainsi que celui de l'allemand l'étaient dans la totalité des réponses obtenues. Ce résultat met en exergue l'écart entre le statut institutionnel que le français a regagné dans le système d'éducation démocratisé d'une part et la décision prise localement par chacune des ces universités par rapport à l'intégration de l'enseignement du français dans le cursus⁸ d'autre part,

⁵ Ce cursus est destiné aux étudiants de toute faculté. Il leur offre aussi les « cours d'éducation générale » (*Ippan-kyôiku-kamoku*) relatifs aux domaines non linguistiques, tels que les sciences humaines, sociales et naturelles.

⁶ Ce rapport a été publié par la Commission spéciale sur le cursus en culture générale du premier cycle universitaire (*Kyôyô-katei-ni-kansuru-tokubetsu-inkai*) de l'Association japonaise des universités nationales (*Kokuritsu-daigaku-kyôkai*).

⁷ Le nombre total des universités nationales est de 75.

⁸ Le rapport n'explique pas pourquoi la différence s'installe entre le statut du

écart que l'on pourrait envisager comme étant résidu silencieux de l'image du français des années 1880.

Dans les vagues de mondialisation déployées dès les années 1990 où fut mise en place la déréglementation du système d'enseignement supérieur⁹, relayée par la réforme néolibérale promue par le premier ministre Koizumi durant ses années d'exercice¹⁰, le français a connu un nouveau changement de statut. Les documents officiels relatifs aux mesures éducatives à prendre, comme celui qui est publié par le Comité consultatif de la « Programmation du Japon du 21^{ème} siècle » (2000), ont conduit, bien que de façon allusive, le français à se trouver dans une position secondaire par rapport à l'anglais, relative à sa moindre utilité dans un monde économique mondialisé :

La « *global literacy* » (ou la capacité de mettre en valeur des savoirs et du savoir-faire relatifs au monde mondialisé) réside essentiellement dans la manipulation des technologies de l'information telles que l'ordinateur et Internet, de même que dans la maîtrise de l'anglais en tant que langue internationale. (*ibid.* : 31)

Dans l'enseignement supérieur, il faut développer la compétitivité internationale des établissements scolaires, parmi lesquels l'université [...]. Par exemple, il est souhaitable [...] de donner des cours et mener des activités scientifiques en anglais [...]. (*ibid.* : 43)

français et celui des deux autres langues – notamment celui de l'allemand – dans le programme d'études mis en place à ces universités.

⁹ On parle de *Taikōka* en 1991, installation d'une nouvelle norme d'établissement des universités. Voir à ce sujet plus bas (en 2.2.).

¹⁰ Il s'agit ici de l'autonomisation des universités nationales (en 2004), départementales et communales (en 2005).

L'anglais dont il s'agit ici n'est pas une langue internationale parmi d'autres. On parle ici d'un anglais comme langue véhiculaire internationale. (*ibid.* : 44)

Dans une perspective à long terme, faire de l'anglais une deuxième langue officielle devrait être envisagé, [...]. Ce n'est pas une question relative uniquement à l'enseignement des langues étrangères. C'est la question que le Japon doit aborder comme enjeu stratégique. (*ibid.* : 44)

Désormais, le français serait considéré à l'université comme une langue, sinon loin d'être internationale, moins internationale que l'anglais et en même temps moins appropriée tant comme moyen d'enseignement que comme instrument exploitable pour la recherche¹¹. Il serait aussi une langue étrangère parmi d'autres – hormis l'anglais – ou une deuxième langue étrangère après celui-ci. Dévaloriser ainsi le français au profit de l'anglais apporterait du bénéfice à l'État se trouvant actuellement au plein milieu de l'expansion du marché international mondialisé, dont les règles, économiques, en viennent à régner sur le domaine éducatif.

2.2. Aspects mis en exergue du français sur le « terrain » dans l'enseignement supérieur mondialisé : le cas de l'Université de Tôkyô

Les mesures éducatives ne vont pas sans donner de retentissements sur le

¹¹ Selon le rapport publié « Sur l'état des lieux de la réforme du contenu enseigné à l'université » par le MEXT en 2011, l'anglais est enseigné à 731 universités sur l'ensemble de 753 en 2009, alors que 536 établissements dispensent des cours de français la même année. Ce rapport estime que l'installation de cours en anglais de disciplines non linguistiques est l'un des critères qu'il emploie pour évaluer l'internationalisation de l'université. Voir à cet égard MEXT (2011) : Sur l'état des lieux de la réforme du contenu enseigné et d'autres à l'université, <http://www.mext.go.jp/a_menu/koutou/daigaku/04052801/1310269.htm>, 01.09.2013).

« terrain », c'est-à-dire le système d'enseignement des langues à l'université, l'établissement le plus important en nombre d'apprenants de français dans l'archipel japonais.

À l'Université de Tôkyô, par exemple, qui reste même de nos jours l'une des meilleures institutions pour l'enseignement supérieur japonais, le français en tant que matière fut qualifié, depuis la promulgation de la Norme d'établissement des universités en 1956 jusqu'en 1992, de « deuxième langue étrangère » allant de pair avec l'allemand, le chinois, le russe, l'espagnol et le coréen. De même toujours que ces langues, il était compté parmi les « matières de langues étrangères », constituant, avec les « matières d'éducation générale » (*Ippan-kyôiku-kamoku*) et les « matières d'hygiène et de gymnastique » (*Hoken-taiïku-kamoku*), le cursus de deux premières années universitaires qui correspondraient à l'ancien DEUG français.

Sous l'effet de *Taikôka* ou la déréglementation relative au système universitaire conçue initialement par le Conseil extraordinaire pour la réforme sur l'éducation, conseil privé du Premier ministre Nakasone – adepte du néolibéralisme – (Conseil extraordinaire pour la réforme de l'éducation, 1988) et réalisée en 1991 (Conseil pour la réforme de l'université, 1991), l'Université de Tôkyô mit en œuvre en 1993 un nouveau programme d'enseignement, dans lequel est supprimée l'appellation « deuxième(s) langue(s) étrangère(s) » sujette à évoquer une hiérarchie entre les langues (Asano, Ômori, Kawaguchi & Yamauchi, 2000). En s'ajustant toujours au principe selon lequel deux langues étrangères sont obligatoires pour tous les étudiants, elle introduit une catégorisation plus démocratique fondée sur les compétences langagières relatives à la langue à

choisir chez les apprenants, soit : « langue étrangère pour débutants » par laquelle est désignée une langue étrangère que les étudiants apprennent pour la première fois d'une part et « langue étrangère déjà connue », langue qu'ils ont apprise à un degré de maîtrise divers, mais plus ou moins satisfaisant d'autre part (*ibid.*)¹². Ce programme permet à des étudiants de choisir le français comme « langue étrangère pour débutants » ou comme « langue étrangère déjà connue », alors qu'en réalité, c'est l'anglais qui a le plus de succès en tant que « langue étrangère déjà connue » auprès d'une grande majorité des étudiants, dont la plupart ont terminé l'éducation secondaire japonaise dans laquelle il l'emporte sur les autres langues en tant que matière scolaire¹³.

3. Bilan et discussion conclusive

Sous l'emprise des politiques éducatives mises en œuvre par l'autorité gouvernementale ou académique, les images attribuées à l'enseignement du FLE au Japon n'ont de cesse de changer depuis son introduction dans le pays vers la fin du 19^{ème} siècle. En tant qu'un des « outils » exploitables pour la modernisation

¹² Chez la plupart des étudiants, l'anglais est choisi en tant que « langue déjà apprise », alors que dans ce système, il est possible de choisir deux langues tout à fait « inconnues » (Asano, Ômori, Kawaguchi & Yamauchi, 2000).

¹³ Par ailleurs, l'Université de Tôkyô n'interdit pas aux étudiants de choisir des cours de « langue étrangère pour débutants », y compris celui de français, en tant que cours facultatifs de « communication internationale » (*ibid.*). Notons qu'une telle dénomination bipartite sur la base du degré de maîtrise est actuellement adoptée par d'autres universités japonaises. Parmi ces universités, on compte exemple l'Université préfectorale d'Ôsaka et l'Université de Kyôto. À cet égard, voir respectivement Université préfectorale d'Ôsaka, Institut pour la promotion de l'éducation supérieure (n.d.) : Langues étrangères (Langue étrangère pour débutants) (<<http://www.las.osakafu-u.ac.jp/lecture/lang2/index.html>>, 01.09.2013) ; Université de Kyôto, Institut pour la promotion d'excellence en éducation supérieure (2007) : Guide pour la rémission des cours de langue (<http://www.z.k.kyoto-u.ac.jp/f_guide_language_remission.html>, 01.09.2013).

du pays au moment de la réouverture de l'Archipel, le français éprouva ensuite, dans le mouvement pour la démocratisation que désirait récuser l'autorité académique majeure, un tournant défavorable pour la prolifération en tant que matière d'enseignement à l'université. Depuis, cette langue se contente d'être en deuxième place en nombre d'apprenants parmi les « deuxièmes langues étrangères » enseignées à l'université, en laissant l'allemand recevoir le plus grand public après celui de l'anglais, langue enseignée dans la majorité des cas dès le secondaire. Bien que l'abolition des catégories sujettes à imaginer une hiérarchie inhérente entre les langues à enseigner/apprendre, à savoir « première langue » et « deuxièmes langues », le français est considéré comme étant moins important que l'anglais dans le curriculum universitaire par les mesures éducatives gouvernementales d'inspiration néolibérale. Idéologie d'origine économique propulsant la compétition basée sur les critères communs standardisés, le néolibéralisme est en effet largement adopté dans l'éducation. Il vise à introduire de la compétitivité dans le domaine éducatif, à promouvoir l'émulation parmi les établissements universitaires tant sur le plan national qu'au niveau international et par là à mettre en valeur l'anglais en tant que « langue internationale » et véhiculaire à maîtriser et ce, souvent sans mettre en relief, de façon visible, les particularités linguistiques, culturelles et historiques que le français se donne vis-à-vis d'autres langues étrangères – y compris l'anglais – telles que l'allemand, le chinois, le russe, l'espagnol et le coréen.

Stigmatisé par le « haut », c'est-à-dire les autorités gouvernementale et académique comme idéologiquement marqué, voire pernicieux peu après son introduction dans le pays et notamment dans le système éducatif japonais à la fin

du 19^{ème} siècle, le français a connu, si l'on se réfère à Becker (1963), « un changement dans l'identité » (*ibid.* : 55). Dans cette stigmatisation intervient une idéologie – celle des autorités au pouvoir désirant réprimer le mouvement démocratique dans le pays de l'époque –, qui était source de la construction des représentations sociales (Grize, 1997) persistant, malgré la démocratisation de l'éducation de l'après-guerre, jusqu'à l'aube de la réforme de l'éducation au début des années 1990, en d'autres termes l'avènement d'une autre idéologie. Tributaires toujours de l'idéologie de la politique éducative, les images mises en relief du français laissent une marge à approfondir des points de vue de la « mémoire collective » (*ibid.*) que le grand public a au sujet du français, ainsi que de la « pratique » (*ibid.*), c'est-à-dire le discours didactique produit en classe ou en dehors de la classe – y compris le discours des manuels publiés au Japon – autour de cette langue, marge que nous laisserons à une recherche plus approfondie.

Références

- Asano, S., Ômori, W., Kawaguchi, A. & Yamauchi, M. (éds.) (2000) *Current Reform in Liberal Arts Education at the University of Tokyo*. Tôkyô : Presses universitaires de Tôkyô.
- Becker, H. S. (1963) *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*. New York : The Free Press.
- Comité consultatif de la « Programmation du Japon du 21^{ème} siècle » (2000) *Conception du Japon du 21^{ème} siècle. La frontière japonaise se trouve au sein du Japon : le nouveau siècle à construire à travers l'indépendance et la gouvernance coopérative*. Tôkyô : Kôdansha.
- Comité d'édition de l'histoire centenaire de l'Université de Tôkyô (éd.) (1984) *L'histoire centenaire de l'Université de Tôkyô* (Tôkyô-daigaku hyakunen-shi), vol. intitulé : « Histoire générale (*Tsûshi*) 1 ». Tôkyô : Presses Universitaires de Tôkyô.

- Commission spéciale sur le cursus en culture générale du premier cycle universitaire de l'Association japonaise des universités nationales (éd.) (1972) *Rapport de l'investigation sur les conditions de l'éducation générale, le cursus des arts libéraux, l'enseignement des langues étrangères et les matières d'hygiène et de gymnastique*. Tokyo : Association japonaise des universités nationales.
- Conseil extraordinaire pour la réforme de l'éducation (1988) *Rapports sur la réforme de l'éducation – Premier à quatrième (ou dernier) rapports du Conseil extraordinaire pour la réforme de l'éducation –*. Tôkyô : Imprimerie du ministère des Finances.
- Conseil pour la réforme de l'université (1991) Sur la réforme de l'enseignement à l'université. In Groupe de recherche sur l'enseignement supérieur (éd.) *Recueil des rapports du Conseil pour la réforme de l'université I. Vers un développement divers de l'université*. Tôkyô : Gyôsei, 10-38.
- Grize, J.-B. (1997) L'étude des représentations sociales. In : J.-B. Grize *Logique et langage*. Paris : Éditions Ophrys, 113-123.
- Guimelli, C. (éd.) (1994) *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel/Paris : Delachaux & Niestlé.
- Izumi, T. (1981) À propos des problèmes de l'enseignement de langues étrangères dans le système éducatif du Japon moderne (*Kindai-nihon-no kôtôkyôiku-ni-okeru gaikokugo-kyôiku-no mondaiten-ni-tsuite*), *Bulletin du Centre de recherche de l'éducation générale et des autres enseignements à l'Université Kansai* 5, 61-93.
- Katô, H. (1882) *Nouvelle pensée sur les droits du peuple* (Jinken-shin-setsu). Tôkyô : Kokuzanrô.
- MEXT (2011) Sur l'état des lieux de la réforme du contenu enseigné et d'autres à l'université.
http://www.mext.go.jp/a_menu/koutou/daigaku/04052801/1310269.htm.
Date d'accès : 15.03.2015.
- Porquier, R. & Py, B. (2004) *Apprentissage d'une langue étrangère : contextes et discours*. Paris : Les Éditions Didier.
- Py, B. (2000) Le discours comme médiation : exemple de l'apprentissage et des représentations sociales. In : A.-C. Berthoud & L. Mondada (éds.) *Modèles du discours en confrontation*. Berne : Peter Lang, 117-130.
- Université de Kyôto, Institut pour la promotion d'excellence en éducation

supérieure (2007) Guide pour la rémission des cours de langue.
http://www.z.k.kyoto-u.ac.jp/f_guide_language_remission.html. Date
d'accès : 15.03.2015.

Université préfectorale d'Ôsaka, Institut pour la promotion de l'éducation
supérieure (n.d.) Langues étrangères (Langues étrangères pour débutants).
<http://www.las.osakafu-u.ac.jp/lecture/lang2/index.html>. Date d'accès :
15.03.2015.